

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Ministre d'Etat
La Secrétaire d'Etat

Paris, le 15 DEC. 2008

D 08020883

Objet : Sélection de la ville candidate pour la France aux Jeux Olympiques d'hiver en 2018

Madame la Ministre,

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) vient de lancer la procédure pour la désignation de la ville candidate pour la France aux Jeux Olympiques d'hiver en 2018. La candidature de quatre villes pré-requérantes a été retenue à ce stade : Annecy, Grenoble, Nice et Pelvoux. La procédure doit aboutir le 18 mars prochain à la présentation ou non au CIO par le CNOSF de la candidature d'une ville française à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2018.

Il ne nous appartient évidemment pas d'intervenir dans ce processus de sélection qui relève de la pleine et entière responsabilité du CNOSF. Nous attachons en revanche de l'importance à ce que le CNOSF puisse faire de la candidature française, un projet qui s'inscrive pleinement dans une démarche de développement durable.

Dans la continuation de ce que nous avons initié ensemble avec la Coupe du monde de Rugby en France en juillet 2007 et dans l'esprit de la mutation environnementale de la société française que le Gouvernement initie avec le Grenelle de l'environnement, l'organisation en France d'un événement de portée mondiale comme les Jeux olympiques ne peut désormais se concevoir sans être un « éco-événement ». Cette proposition rentre de plus complètement dans les valeurs de l'olympisme qui comprennent le respect de soi-même et de son corps, des autres, des règles et des règlements, du sport mais aussi de l'environnement. Elle renforcera la candidature d'une ville française vis-à-vis du CIO qui aura vraisemblablement à cœur d'être exemplaire de ce point de vue alors que des polémiques se font jour sur ce thème pour les Jeux olympiques d'hiver à Sotchi en 2014.

Pour faire de l'éventuelle candidature française un véritable éco-événement, il nous semble nécessaire d'intégrer ce critère dès la sélection parmi les villes pré-requérantes d'une ville candidate. Si le CNOSF souhaite disposer d'un appui méthodologique pour intégrer ce critère dans son choix, nous pouvons lui proposer un soutien de l'ADEME.

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie associative
8, avenue de Ségur
75700 PARIS

**Présent
pour
l'avenir**

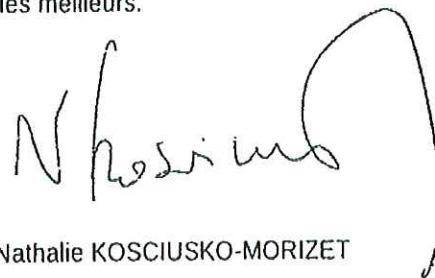
Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

L'accueil d'un événement sportif de cette importance constitue également un enjeu essentiel en terme d'aménagement du territoire. Il nous semble important que des propositions de qualité identique sur le plan sportif, puissent être évaluées à l'aune de leur effet en matière de dynamique et de rééquilibrage territorial.

En vous remerciant de relayer auprès du CNOSF ces enjeux, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET